



## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020 – RÉOLUTION NO.2019-12-254**

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Conformément à l'article 148 du Code municipal qui stipule la nécessité pour le conseil municipal d'établir un calendrier pour les séances ordinaires. Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 10 décembre 2019 à 20h00, le conseil municipal a adopté la résolution no.2019-12-254 qui stipule les informations suivantes ;

- Que le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020 soit le suivant :
  - 14 janvier 2020 à 20h00
  - 11 février 2020 à 20h00
  - 10 mars 2020 à 20h00
  - 14 avril 2020 à 20h00
  - 12 mai 2020 à 20h00
  - 9 juin 2020 à 20h00
  - 14 juillet 2020 à 20h00
  - 11 août 2020 à 20h00
  - 8 septembre 2020 à 20h00
  - 13 octobre 2020 à 20h00
  - 10 novembre 2020 à 20h00
  - 8 décembre 2020 à 20h00

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

  
**James L. Lacroix**  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824